



A.G.R.I.A.D.E
Association gestionnaire du
restaurant inter administratif de l'État
17 Place de la République
28 019 CHARTRES CEDEX
N° SIRET : 450 902 036 00 018
Tel : 02.37.22.34.46
Mél : riachartres@orange.fr
Dossier suivi par : Mme DURAND

Chartres, le 25/11/2021

Compte-rendu de la réunion du conseil d'administration Du RIA de Chartres du 5/11/2021

Étaient présents :

Représentants des administrations :

DUMONTET Eric (DDT°)
GLOROT-BONNIN Céline (DDFIP)
LE DROLLEC Hervé (DSDEN 28)

Représentants des convives :

HUET Thierry (DDCSPP)
LEDIAGON Xavier (DDFIP)

Absents excusés :

BOUVRY Jean-Luc (retraité DSDEN 28)
RAYNAUD-COULETTES Sylvie (DD 28 ARS)
KURSAWA Nathalie (DD 28 ARS)
PÉRON Bérengère (DD 28 ARS)
TANGUY Béatrice (PRÉFECTURE)
VEGAS DANGLAS Éric DDETSPP
BESNARD-PINEAU Valérie (DDT) par visioconférence
FÉVRIER Camille (DREAL)

Présents non membre du C. A. :

Philippe VAURS (Délégué Départemental de l'Action Sociale-Finances Publiques)
Danielle DURAND (Intendante de l'AGRIADE)



Ordre du jour :

- L'ordre du jour est le suivant :
- Approbation du P.V. du précédent C. A.,
- Proposition de modification des statuts
- Etude de pérennité du RIA et partenariat
- Prix du repas,
- Points sur le rapport du commissaire aux comptes
- Situation financière
- Questions diverses

La séance débute à 14h10 par un tour de table.

- **Validation du compte rendu du Conseil d'administration** du 19 avril 2021 déjà approuvé par messagerie à l'unanimité sans modification.
- **Propositions de modifications des statuts** : adoptées à l'unanimité sauf pour l'article 18 qui maintient l'intendante et ajoute « et vérifiée par le cabinet expert comptable ».
- **Etude de pérennité du RIA** : visant à renforcer le potentiel d'attractivité du RIA pour envisager une restructuration avec l'accord de la SRIAS qui en fait une question de principe. Le devis de l'agence d'expertise et de conseil en restauration « empreinte culinaire » est examiné: il soulève une critique de la part du Délégué Départemental de l'Action Sociale-Finances Publiques qui estime qu'elle pourrait être faite en interne ce qui économiserait le coût mais un examen de la situation amène à la conclusion que l'intendante n'a pas le temps matériel disponible pour cette tâche. **Le vote laisse apparaître une majorité pour le projet qui est validé pour 8 887,24 € H.T moins 2 abstentions (1 DDT administration et 1 DDFIP convives) .**
- **Prestation d'accompagnement dans la mise en place d'une consultation en vue de la délégation d'un service de restauration. Le devis est accepté pour remplacer éventuellement RESTAUVAL notre prestataire restauration pour un montant de 8 072,50 €**
- **Prix du repas** : après discussion et exposé de la situation financière du RIA et des nouveaux accords avec RESTAUVAL, il conviendrait d'augmenter le prix du repas de plus de 1 € ; le Président propose une augmentation de 0,30 € dès le début du mois prochain qui est acceptée si on procède à un étalement de la hausse sur 3 mois. L'augmentation de 30cts est votée à l'unanimité avec étalement sur 3 mois à 0,10 € de plus par mois.
- **Points sur le rapport du commissaire aux comptes avec présentation du bilan comptable de 2020** par le cabinet d'expert comptable qui décrit la situation comme saine (5 mois de trésorerie) malgré un léger déficit dû au COVID et à la fermeture du restaurant. Il est approuvé par la commissaire aux comptes qui a certifié les comptes de l'exercice 2020. La TVA. qui actuellement fait l'objet d'un recours en



suspension auprès de la préfecture d'Eure et Loir impacte de 17K€ les exercices de 2018 à 2020.

- **Le budget prévisionnel 2022 modificatif est adopté à l'unanimité** malgré les incertitudes importantes qui rendent ses hypothèses fragiles avec une augmentation de 34 174,11 € H.T des charges. La trésorerie se situe à 120 000 €.
- **Questions diverses :**

Points aides Covid : le RIA a déjà reçu 4 000 € du SRIAS en 2020 qui ne sont pas complètement dépensés et une autre subvention de 4 000 € est prévue pour 2021. L'intendante présente le devis de l'ADAPEI qui propose un nettoyage avec désinfection du RIA qui peut être pris en charge par cette enveloppe. Devis accepté à l'unanimité par le C. A.

le devis pour une éplucheuse nouvelle est accepté pour environ 3 500 €.

le devis petit matériel de 2 294 € H.T pour le self est accepté à l'unanimité.

Une demande est faite pour former quelqu'un à la mise en circulation des badges qui sont restés difficiles d'accès pendant les congés de l'intendante.

Une demande d'amélioration des capacités du RIA à pouvoir recevoir des projections sur écran de documents avec une bonne luminosité est faite : ce qui nécessite la pose de rideaux d'isolation qui peut se révéler onéreuse, un devis est demandé.

Pas d'autre question ponctuelle.

Fin du C. A. à 16h10

Chartres, le 25/11/2021
Le Président de l'AGRIADE
Thierry HUET